

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISÈRE - ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN
COMMUNE DE SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2025 A 20H30

L'an deux mil vingt-cinq, du mois d'octobre, le 13, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole GENIN, maire.

Étaient présents : Nicole GENIN, Simone COMBET, Jacques CUISNIER, Maurice COTTAZ, Michelle FAURE, Gérard BUDIN, Gilbert BATIER, Pierre-Yves DURAND.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés : Félix PEREZ (donne pouvoir à Simone COMBET), Geneviève CORBI (donne pouvoir à Nicole GENIN, Jonathan DUPIN, Marie-Alix RIOBÉ (donne pouvoir à Jacques CUISNIER)

Simone COMBET est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

La séance a débuté à 20h30.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du PV de séance du 29.07.2025
2. Les délibérations :
 - Location des terrains communaux
 - Décisions modificatives de budget
 - Admission en non-valeur
 - Frais de mission des élus pour le 107^{ème} Congrès des Maires de Paris
3. Point budgétaire
4. Questions diverses et tour de table



Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :

- Aucune décision prise depuis le dernier conseil

1/ Validation du procès-verbal de séance du 29 juillet 2025.

Proposition de validation => validé à l'unanimité

2/ Délibérations :

2025-31 : Location de terrains communaux

Madame le maire informe l'assemblée que Mme Marie FUNK, Mme Colette ALLAGNAT et M. Jacques GENIN ont cessé leur activité professionnelle au 31.12.2024 et de ce fait plusieurs parcelles de terrain communal dont ils avaient la location et l'usage sont libres depuis le 01/01/2025. Elle propose aux conseillers de réattribuer les parcelles comme suit :

- Mme Madeline KOCZURA :

parcelle ZA 110	lot 1	0 ha 75 a 94 ca
parcelle ZA 110	lot 2	1 ha 28 a 12 ca
parcelle ZA 110	lot 4	0 ha 75 a 16 ca
parcelle ZA 110	lot 7	0 ha 73 a 70 ca
parcelle ZA 112	lot 26	0 ha 42 a 04 ca
- M. Philippe ALLAGNAT :

parcelle ZA 110	lot 3	0 ha 80 a 56 ca
parcelle ZA 112	lot 5	0 ha 61 a 10 ca
- M. Frédéric CHABOUD :

parcelle ZA 5	lot 16	1 ha 02 a 50 ca
parcelle ZA 92	lot 9	1 ha 38 a 86 ca
parcelle ZA 112	lot 6 bis	0 ha 76 a 70 ca

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions** :

- de retenir la proposition du maire, de valider l'attribution des parcelles et charge la secrétaire générale de mairie d'envoyer les baux aux nouveaux preneurs.

Les Décisions Modificatives

2025-32 : Décision modificatives de budget n°2

Madame le maire informe l'assemblée que sur l'interpellation du trésorier que des imputations de frais d'étude au c/2031 n'ont pas été mouvementées depuis au moins trois années. Il convient de régulariser cette écriture en comptabilité afin de solder cet état.

Le maire propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Section	Article	Dépenses
042	Fonctionnement	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	+ 1 932.00 €
023		023 - Virement à la section d'investissement	-1 932.00 €
040	Investissement	28031 OPFI – Amortissements des frais d'études	+1 932.00 €
021		021 – Virement de la section d'exploitation	-1 932.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide par **11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions**

2025-33 : Décision modificatives de budget n°3

Madame le maire informe l'assemblée que sur constatation du service comptabilité du SGC de la Tour-du-Pin que des pièces présentent un retard de règlement depuis plus de deux ans. Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Il convient de régulariser cette écriture en comptabilité afin de constater cet état.

Le maire propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Section	Article	
68	Fonctionnement	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	+ 226.97 €
011		6238 – Divers	- 226.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide par **11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions**

2025-34 : Décision modificatives de budget n°4

Madame le maire informe l'assemblée que sur constatation du service comptabilité du SGC de la Tour-du-Pin que des pièces présentent un défaut de règlement depuis 2024, principalement des factures de garderie inférieur à 100 € et donc du seuil de poursuite. Le retard de paiement doit être admis en non-valeur et inscrit au compte 6541 « créances irrécouvrables ».

Le maire propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Section	Article	
65	Fonctionnement	6541 – Créances admises en non-valeur	+ 400.69 €
011		6238 – Divers	- 400.69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide par **11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions**

2025-35 : Décision modificatives de budget n°4

Madame le maire informe l'assemblée que des ajustements de lignes budgétaires sont à réaliser afin que celles-ci ne demeurent pas en dépassement.

Le maire propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Section	Article	Dépense
011	Fonctionnement	615231 – Voiries	+ 8 000.00 €
011		615232 - Réseaux	+ 750.00 €
011		615221 – Bâtiments publics	+ 600.00 €
011		61562 – Maintenance Anvolia	+ 70.00 €
011		622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires	+ 2 850.00 €
011		6262 – Frais de télécommunication	+ 1 700.00 €

011	6238 – Divers	- 14 255.00 €
011	65312 – Frais de mission	+ 285.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide par **11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions**

Le maire demande à Maurice Cottaz de demander des devis à St Cyr pour le débouchage des puits perdus.

2025-35 : Frais d'inscription au 107^{ème} Congrès des Maires

Madame le maire informe l'assemblée que du 17 au 20 Novembre 2025 se déroule le 107ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France. A cet effet, elle indique s'y rendre accompagnée de sa 1ère adjointe, Simone Combet et son adjoint à l'urbanisme et voirie, Jacques Cuisnier. Les frais d'inscription s'élèvent à 95 € par participant.

Les frais d'hébergement et de transport seront à leur charge via leur indemnité de fonction d'élu.

Elle demande à l'assemblée que les frais d'inscription de 95 € par personne soient pris en charge par la commune dans le cadre des frais de mission, ce qui représenterait un montant total de 285 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide par **11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions**

3/ Point budgétaire

Vous êtes sur le budget
▼ COMMUNE (M57) - Exercice 2025

Budget

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	470 093,00	247 137,02	52,57%
Recettes d'investissement	470 093,00	339 663,68	72,25%
Solde d'investissement	0,00	92 526,66	0,00%
Dépenses de fonctionnement	504 171,00	286 950,33	56,92%
Recettes de fonctionnement	504 171,00	314 464,36	62,37%
Solde fonctionnement	0,00	27 514,03	0,00%

4/ Informations diverses et tour de table

* Relai cynégétique : le géomètre avait déposé une 1ere DP de division en prévision de la construction du relai cynégétique seulement celui-ci était frappé d'une OAP. Le dossier a donc été refusé par le service instructeur de la CCBD.

Un deuxième dossier a été déposé le 19/09 et la fin d'instruction est fixé au 19/10. Maurice Cottaz demande s'il est possible d'entreposer un peu de matériel dans la cabane des jardins.

* **EPORA** : la solution à retenir la plus plausible serait la démolition de la maison et la grange du fait des matériaux dangereux et de l'exposition de la grange. Cette démolition mettrait en déficit la commune pour une valeur de 200 000 €. Ce projet comprendrait en hypothèse la construction de 16 logements.

A la commune de se charger de rechercher des promoteurs. Ou bien à la fin des 4 ans, la commune rachète la maison telle qu'elle est afin de la conserver dans l'attente d'une conjoncture plus favorable à la création d'un projet immobilier. Pour le moment la commune ne s'engage en rien et souhaite attendre l'opportunité.

* **PLU** : modification simplifiée du PLU afin de répondre au SCOT. Nous travaillons avec un bureau d'étude afin de procéder à la mise à jour de celui-ci.

* **Terrain Rambaud** : la commune est en cours d'acquisition d'une partie du terrain qui jouxte le chemin qui dessert la salle des fêtes.

* **Le dossier de vidéoprotection** : le dossier est en cours mais il nous manque l'autorisation préfectorale car un dossier PIA (Analyse d'impact sur la protection des données) est à élaborer.

* **PCS** : préparation des boîtes de matériel de chaque cellule en cours

* **L'abri à vélo** : la vitre s'est cassée lors de la dernière location. Elle sera remplacée par du plexiglas.

* **Salle des fêtes** : côté ouest, le crépi est tombé et un devis est à réactualiser pour savoir s'il est possible d'effectuer les travaux de crépi avant la fin de l'exercice comptable.

Le câble de la salle des fêtes permettant de brancher plusieurs appareils à la fois doit être raccourci car il est extrêmement lourd dans l'état et la malle aussi. Maurice et Gérard vont s'en charger.

Le lave-vaisselle qui est stocké sous l'église doit être déposé en déchèterie.

* **Cimetière** : une personne s'est aperçue qu'il manquait un vase sur la tombe d'un défunt et s'est rendue compte que certains objets ont été déplacés. Après enquête, il semblerait que les familles ont enlevé certains éléments dans l'optique d'améliorer les compositions ou les éléments funéraires.

Par ailleurs, le maire demande s'il est encore utile de fermer l'accès du cimetière le week-end. A l'unanimité, les conseillers décident d'arrêter de fermer le cimetière.

* **11 Novembre** : cérémonie à 11h. Le maire demande si une fanfare peut se tenir.

* **Travaux chemin du Gros Châtaignier** : un courrier a été diffusé aux riverains, facteurs et le SYCLUM est informé du commencement des travaux. Les riverains sont autorisés à rentrer chez eux. Les services de secours, infirmiers et personnel soignant seront autorisés de passer. Des grands bacs ont été mis en place par le SYCLUM à chaque extrémité de voie.

Tour de table :

- **Jacques Cuisnier** : ENS : le pont est pourri, il faut donc réfléchir à la restauration de celui-ci avec des matériaux pérennes. Pour l'instant, il est barricadé et une affiche a été déposée.
- **Gérard Budin** : rebouchage des nids de poule. Il signale qu'un tracteur s'est empiégé dans un fossé.
- **Maurice Cottaz** : réunion SEPECC : pas de participation au titre des eaux pluviales. Changement de modalité pour le paiement. Impayé de 60 000 € d'un lotisseur pour les jardins d'un lotissement de Vignieu. Qualité de l'eau : est bonne ; 20 100 m³ capacité de production maximum autorisée/jour. 38 800 m³ consommé en 2024 sur St Sorlin-de-Morestel (en légère augmentation). Proposition de facturation pour 2025 : 364 € pour 120 m³

Maurice Cottaz demande pourquoi le portail de la salle des fêtes est fermé à clé. Le maire a indiqué que lorsque l'on loue la salle, il est primordial que la cour soit fermée par mesure de sécurité. Cela peut poser problème pour les piétons qui ont pour habitude de circuler par cet accès. Une solution peut éventuellement être trouvée en créant un cheminement piéton contiguë au ténement de la salle pour ressortir en contrebas de celle-ci et accéder au trottoir sur la route du Village.

- Pierre-Yves Durand : Repar café : moins de choses à réparer mais des St Sorlinois se sont déplacés à contrario de l'année dernière où il y avait essentiellement des élus. C'est encourageant. L'organisation de la dictée est en finalisation.
Des articles sur des projets de la NECJ vont paraître dans le prochain Sorl'info.
- Simone Combet : demande qui sera présent au repas des aînés organisé le 24.01.2026. Il faudrait réfléchir à une animation (quiz, chanson, ou autres jeux)
- Michelle Faure : demande si les conventions des sentiers PDIPR sont toutes revenues et où en sommes-nous ? Pour le moment la CCBD indique que nous ne sommes pas la première commune dans ce cas et elle voit avec son service juridique quelle issue est possible.

Séance levée à 22h40

Le maire,
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,
Simone COMBET

A handwritten signature in black ink that reads "Simone COMBET".